

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des P.O.
Arrondissement de Prades

COMMUNE DE CASTEIL

« Le village »
66820 CASTEIL

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE EXTRA-ORDINAIRE

Du CONSEIL MUNICIPAL DU

JEUDI 12 NOVEMBRE 2009 A 20 HEURES 30

Etabli en application de l'article L.2121.25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

L'an deux mille neuf et le 12 Novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de CASTEIL, dûment convoqué le 3 novembre 2009 s'est réuni en session extraordinaire, dans la salle de la mairie prévue à cet effet, sous la Présidence de Mme CASES Juliette, Maire (conformément à l'article L.2122-17 du CGCT).

Etaient présents : Mmes AIRAUDI Evelyne, CASES Juliette,
Mrs CASES Jérôme, GUITART Franck, MALDES Eric, PIQUEMAL Jean-Claude, VERGES Jean

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

BETRIU Francis donne procuration à CASES Juliette
BRUZY André donne procuration à PIQUEMAL Jean Claude
SOMBRIN Martine donne procuration à Evelyne AIRAUDI

Membres en exercice : 10 **présents** : 7 **procurations** : 3

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M CASES Jérôme est nommé secrétaire de séance ; Mme MESTRES Joëlle étant auxiliaire du secrétaire.

Le quorum étant atteint avec 7 membres présents, Mme CASES Juliette déclare la séance ouverte et présente l'ordre du jour :

- **BIENS COMMUNAUX – CESSION VEHICULE COMMUNAL A 1€ SYMBOLIQUE**
- **QUESTIONS DIVERSES**

- 1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2009

Après lecture par Mme CASES Juliette du compte-rendu de la séance du 2 NOVEMBRE 2009, les membres présents approuvent à l'unanimité ce compte-rendu.

POUR : 9 **CONTRE** : 0 **ABSTENTION** : 1 (BETRIU F)

- 2- BIENS COMMUNAUX – CESSION VEHICULE COMMUNAL A 1€ SYMBOLIQUE

Le conseil municipal accepte à la majorité de céder à 1€ symbolique le véhicule communal PEUGEOT J9 immatriculé 8190 QF 66 A M. MATKOWSKI Michel .

POUR : 9 **CONTRE** : 0 **ABSTENTIONS** : 1 (BETRIU F)

QUESTIONS DIVERSES

Etat néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Le Maire
signé
Juliette CASES